



Communiqué – 28.09.2025

Vote communal concernant la modification du PAZ/RCCZ et l'adoption du PAD pour la carrière des Perris – le corps électoral a tranché, c'est non par 60,05%.

La population de la Commune de Saint-Maurice s'est prononcée ce 28 septembre 2025 en refusant par 60,05% le projet de modification du PAZ/RCCZ et adoption du PAD concernant la carrière des Perris qui lui était proposé.

Pour rappel, le conseil municipal et le conseil général avait accepté le projet qui avait été combattu par référendum.

Le conseil municipal prend note du choix majoritaire de la population mais regrette le rejet d'un objet qu'il avait jugé bien équilibré et surtout qui offrait de très bonnes perspectives en vue de la fin d'exploitation et de la renaturation du lieu dans un avenir assez proche. Il appartiendra désormais à la Bourgeoise de Saint-Maurice, propriétaire des lieux, de reprendre le développement d'un nouveau projet en tenant compte des appréhensions exprimées durant la campagne mais aussi en conservant si possible les avantages qualitatifs de la remise du lieu à la nature.

Saint-Maurice, le 28 septembre 2025